

Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 51 janvier – février – mars 2007

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

La radio
des Ucclois
Radio 1180

le lundi
de 18 à 20 h

FM 87.7

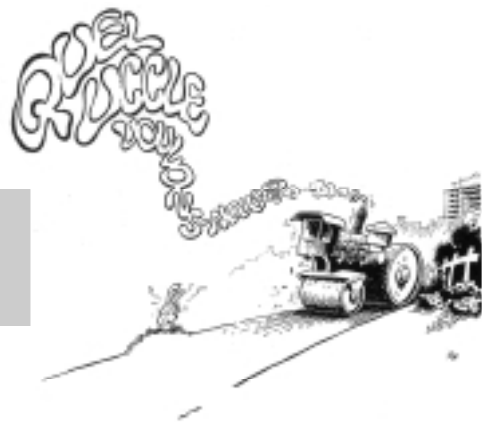
en ligne sur

www.radio1180.be

Connexion adsl souhaitée

Sommaire

- Éditorial 2.
- 20 ans et plus d'événements urbanistiques à Uccle 3.
- Plateau Engeland – Sentiers vicinaux en péril 6.
- Piétons : qu'allons-nous devenir ? 7.
- Asthme et pollution atmosphérique 8.
- Des économies d'énergie à la portée de tous ! 10.
- Perception écologique du Bois de Verrewinkel 11.
- Les Commissions de concertation... et après ? 15.
- Schlumberger, un intérieur d'îlot à préserver ! 16.
- Encore les marronniers 17.
- La nature insolite en ville – Parcours initiatique à Bruxelles 18.
- Jardins ouverts à Uccle le 6 mai 2007 18.
- Courrier de lecteur 19.



Éditorial

Nature, Culture, Politique et Citoyenneté

Il y a plus de 20 ans (13 novembre 1984), à l'occasion du X^e anniversaire de notre association, le professeur Ilya PRIGOGINE (Prix Nobel) faisait au Centre culturel d'Uccle une magnifique conférence intitulée « La redécouverte du temps. L'homme face à la nature ». Nous reprenons ci-après une partie du texte d'introduction qu'il nous avait remis :

« La science classique voyait le monde comme une sorte de grande machine dans laquelle tout était prévisible, où passé et futur ne se distinguaient pas. Dans un tel système, l'homme, sa culture et son art trouvaient difficilement leur place. Au contraire, dans un monde où nous découvrons de plus en plus le temps, l'irréversibilité, le devenir, la réalité de l'histoire, s'établissent des passerelles entre ce qu'on appelait les deux cultures ; d'où, un nouveau type de dialogue de l'homme avec la nature, et une remise en cause de la société prométhéenne. On ne peut plus en effet concevoir notre avenir sans revoir nos conceptions sur la nature, nos rapports matériels avec elle, sans nous interroger fondamentalement sur les impacts en tous genres que nous produisons, sur les multiples techniques que nous mettons en œuvre (nature automate).

Le temps aujourd'hui retrouvé, c'est aussi le temps de l'alliance de l'homme avec la nature.

Si la science elle-même invite aujourd'hui le scientifique à l'intelligence et à l'ouverture, si les alibis théoriques au dogmatisme et au mépris ont disparu, il reste la tâche concrète, politique et

sociale, de créer les circuits d'une culture. »

Aujourd'hui, à l'heure de la chute inquiétante de la biodiversité, nous sommes forcés d'admettre que peu de choses concrètes ont été faites pour créer les circuits de la nouvelle culture, alors qu'une immense majorité d'hommes politiques s'accordent pour dire que « Gouverner, c'est prévoir ».

Dans le journal « Le Monde » du 16 février dernier, Nicolas HULOT et Hubert REEVES co-signaient un article intitulé : « Il est urgent de protéger la nature. La préservation des espèces et de la biodiversité est un enjeu politique aussi décisif que le changement climatique ». Ils font remarquer que, grâce à cela, la notion de responsabilité individuelle et collective vis-à-vis du patrimoine naturel a été introduite au sein de la population. Des associations ont été reconnues dans leur rôle de protectrices de la nature. Quant aux aménageurs, des études d'impact limitent leurs possibilités de faire n'importe quoi. Des listes d'espèces protégées ont été établies, mais, trente ans après, elles régressent sensiblement...

Et pourtant, tout le monde est d'accord avec les deux auteurs précités pour dire que la réponse au défi écologique oblige les politiques à adopter, pour la protection de la nature et la mise en valeur du patrimoine naturel, des objectifs de long terme, tout en se donnant les moyens d'évaluation et financiers nécessaires. Comme c'est la nature qu'il faut sauver partout, une authentique gouvernance globale et locale devra être

adoptée, faisant en sorte que les citoyens puissent tous participer à cette sauvegarde, le cas échéant, par le biais d'une association qu'ils auront choisie. Des organes de concertation doivent être mis en place permettant de recueillir leurs avis, de telle sorte que les décisions – qui appartiennent aux mandataires politiques élus – puissent être comprises, acceptées et respectées.

L'ACQU, qui a toujours souscrit à une telle vision, espère qu'un dialogue authentique entre les élus et les citoyens verra le jour avec la nouvelle majorité communale, afin qu'on ne revive plus certains égarements démocratiques comme ceux qu'on a connus lors des réflexions sur l'avenir du plateau Avijl.

L'ACQU se bat pour un projet de ville qui valorise l'humain et le social, en alliance avec la nature. Qu'il y ait au sein de la population des esprits égoïstes, égocentriques et nihilistes, cela ne fait aucun doute. Mais notre association continuera d'avancer plus que jamais sur les bases de sa Charte-programme et de ses valeurs pour promouvoir cette nouvelle culture si difficile à mettre en œuvre.

Comme nous l'avons déjà écrit, l'heure n'est plus à l'inventaire des catastrophes, aux lamentations sur la « cupidosphère », mais au recyclage des idées et des mentalités, afin de réduire significativement notre empreinte écologique et de donner un réel espoir à l'humanité tout entière.

Bernard JOURET
président

20 ans et plus d'événements urbanistiques à Uccle

Une lecture historique des changements de notre paysage urbain

Il y a 20 ans déjà que des habitants se sont réunis en association pour s'opposer au plus grand projet immobilier concernant un golf « 18 trous », ceinturé d'immeubles de logements, au centre géographique de la commune. Où cela ? Au Kauwberg ! Mais le Kauwberg est un espace vert, un site classé, pensez-vous. N'en a-t-il pas toujours été ainsi ? D'ailleurs, Uccle est une commune privilégiée, riche en espaces verts !

Uccle est effectivement favorisée pour sa richesse en espaces verts, mais ceux-ci ont une origine paradoxale – l'abandon de projets autoroutiers – et sont aussi le fruit des luttes citoyennes à Uccle. Pour décrypter l'origine des espaces verts présents à Uccle aujourd'hui, il nous faut non seulement remonter 20 ans en arrière, mais à même plus de 50 ans !

Deux dossiers sont emblématiques de l'action des comités de quartier : la lutte contre le périphérique sud et l'opposition au projet de golf au Kauwberg.

Le périphérique sud, une déstructuration, heureusement avortée, de l'espace ucclois.

Remontons le temps et l'histoire d'une commune, élément d'une ville : Bruxelles.

Après la dernière guerre, les hommes politiques ne rêvent que de modernité, de gratte-ciel, de voies rapides permettant la mobilité humaine. De grands projets autoroutiers traînent dans les cartons des hommes politiques, soutenus par la perspective de l'exposition universelle de 1958 sur le plateau du Heysel. La campagne environnante cédera la place à l'Atomium, au village et au com-

plexe des palais de l'exposition.

Pour être accessible, Bruxelles, le cœur du pays, devait être ceinturée d'un RING auquel seraient reliées de nombreuses autoroutes : vers Paris, Ostende, Namur, Liège, Anvers. Ce RING, devenu réalité dans les années septante, s'est arrêté à l'entrée d'Uccle et n'a pas été bouclé ; il a finalement été allongé pour former le « grand » RING jusqu'à Ixelles, se confondant avec l'autoroute de Paris. L'abandon du tracé du périphérique sud à Uccle est le résultat de l'action des premiers défenseurs de l'environnement dans le sud de Bruxelles.

Les comités de quartier d'Uccle d'aujourd'hui, sont les descen-



dants directs de ces habitants qui ont eu l'intelligence de résister à la destruction de leur commune qui sans cela aurait été coupée en deux. Les acteurs de l'époque (toujours chevilles ouvrières de l'ACQU), par la pertinence de leurs arguments et la publication d'un *Livre blanc* en 1978, ont rallié à leur cause leur Bourgmestre d'alors, Jacques VAN OFFELEN, et le persuadèrent de sauvegarder la qualité de la vie à Uccle. Le « Grand Jacques » parvint à convaincre ses collègues ministres et à arrêter les travaux vers Uccle, alors qu'il ne restait plus qu'à boucler le périphérique sud dont les premiers mètres étaient déjà construits. Sur les plans, le début de l'autoroute de Paris se présentait comme une sortie de ce RING qui devait continuer tout droit au travers d'Uccle : ce qui explique le « virage de Drogenbos ».

Les tracés de ces différentes autoroutes existaient depuis 1950 et ont eu un impact urbanistique essentiel sur le paysage, en gelant l'urbanisation de nombreux espaces au sud de la vallée de Saint-Job (certaines voiries ont d'ailleurs été conçues en cul de

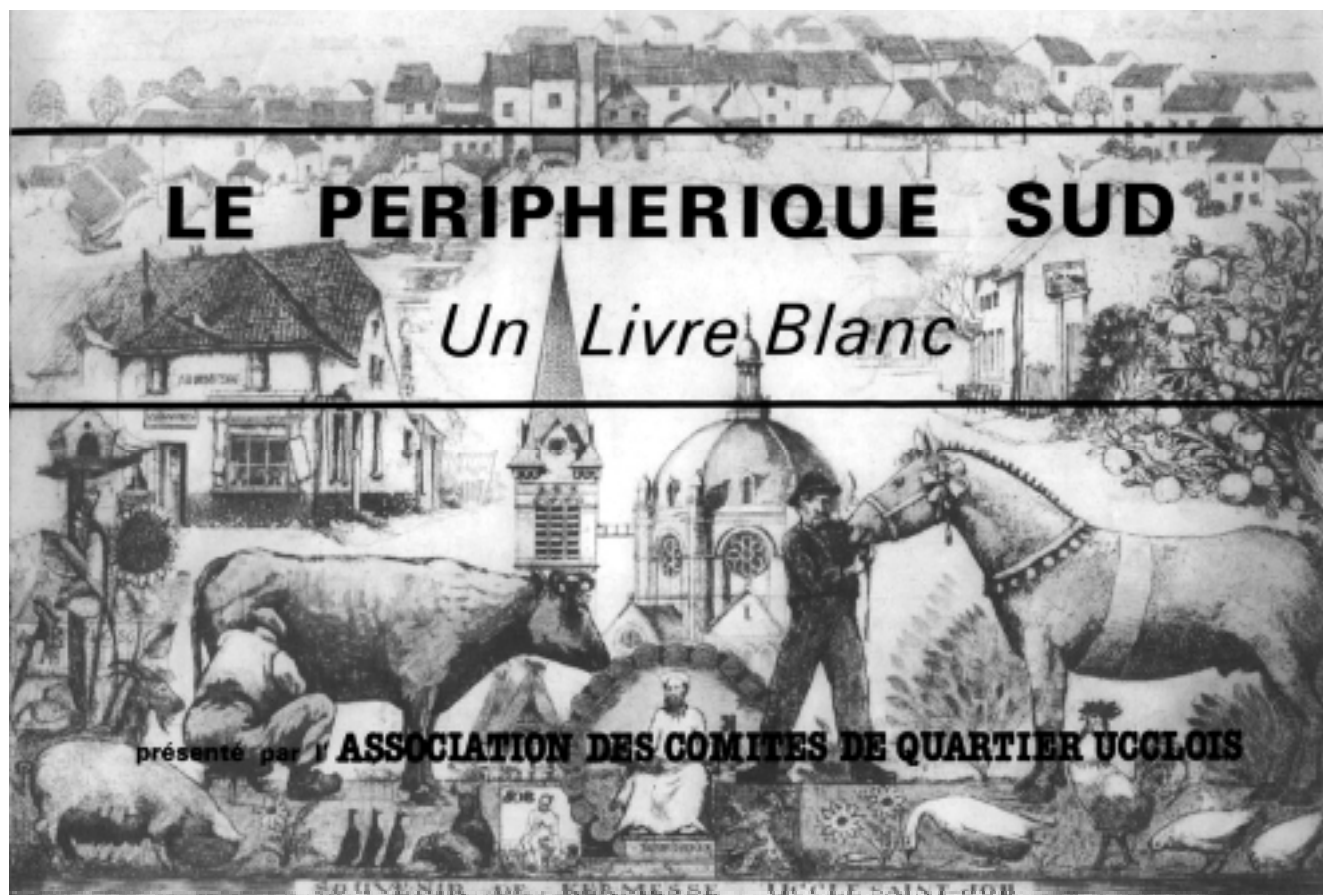
sac ou en fer à cheval pour permettre le passage du périphérique sud : av. Bonaparte, Vallon d'Ohain, av. Hoche...)

De nombreux terrains furent expropriés pour permettre la construction des voies rapides. Dès 1969, les maisons des chaussées de Drogenbos, d'Alseberg et de Saint-Job disparurent, ainsi que celles de la zone triangulaire qu'on appelle aujourd'hui « plaine du Bourdon ». C'est là que se trouvait la brasserie du Château d'Or (Guldenaken) qui a donné son nom à la troisième voirie de ce carrefour. Beaucoup croient que cette « plaine du Bourdon » existe depuis toujours et n'a pas été urbanisée, alors qu'elle a été « désurbanisée » par expropriation...

Il en va de même en face au Keyembemt. Les anciennes maisons, à front de la chaussée d'Alseberg et au début de la chaussée de Drogenbos, ont été démolies pour faire place au projet du RING. Dans cette logique, à cette époque, on ne s'est pas préoccupé du contenu des bâtiments et des pollutions que leurs débris

de démolition pouvaient entraîner, et lorsque des potagers s'y sont implantés, les jardiniers ne se sont pas inquiétés de la qualité du sous-sol. Aujourd'hui, Bruxelles- Environnement (ex- « IBGE ») a entrepris la réhabilitation des potagers et le nettoyage du terrain en enlevant les dépôts souterrains pollués.

Une large bande verte d'Uccle, réservée à ces grands projets, n'a donc pas été urbanisée. Cette coulée verte allait de la limite de Forest-Drogenbos jusqu'à la forêt de Soignes, d'une part, et se subdivisait pour rejoindre la limite de Rhode-Saint-Genèse, d'autre part. Plusieurs de ces terrains, destinés au RING, sont ainsi devenus propriétés régionales soit par expropriation, soit par rachat (Keyembemt, Kinsendael, Kriekenput et parc Fond-Roy sont du nombre). Tous ces magnifiques espaces verts et sites semi-naturels ucclois (ou presque, car le plateau Engeland est partiellement en cours de lotissement), les sites classés et le réseau Natura 2000 ont ainsi pour origine deux vastes projets autoroutiers qui ont été fort heureusement abandonnés.



Mais après l'abandon du projet de périphérique sud, les espaces rendus libres ont attiré la convoitise des promoteurs. Un projet de lotissement du Kinsendael n'a pu être évité que par le rachat de la propriété par la toute jeune Région de Bruxelles-Capitale en 1989, grâce aux actions de sauvegarde et de promotion de cette ancienne propriété du Baron WOESTE par l'ACQU, s'appuyant sur le travail botanique du professeur Martin TANGHE. Une grande partie du plateau Engeland est, hélas, aujourd'hui menacée par deux vastes projets de lotissement de 87 et 298 logements.

Vingt ans d'actions pour la protection du Kawwberg.

Tout a commencé peu avant 1987. Le 16 décembre 1986, le Conseil communal d'Uccle vote la mise à l'étude d'un Plan Particulier d'Aménagement du Kawwberg. Ce plan prévoit la réalisation d'un golf international de 18 trous et la construction de 200 logements sur le pourtour.

Le 20 février 1987, des membres d'associations culturelles et sociopolitiques, de la Ligue des Amis du Kawwberg (présidée par le Professeur François MOYSON), de l'ACQU et des comités de quartiers riverains créent l'association « SOS Kawwberg », pour regrouper les acteurs ucclois et agir ensemble pour la sauvegarde du site semi-naturel, dont les qualités biologiques avaient été étudiées par le Professeur Martin TANGHE, auteur d'un projet de « Jardin pédagogique » au Kawwberg.

20 ans plus tard, le Kawwberg est sauvé ! Il a le statut de zone verte au PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), il fut classé partiellement en 1994, puis déclassé en 2002, et enfin reclassé dans sa totalité depuis l'été 2004,

suite aux diverses pétitions que SOS Kawwberg a initiées. Il a aussi été retenu comme élément du réseau européen Natura 2000 en 2003, mais, seul point d'ombre à son statut, le Kawwberg attend toujours son plan de gestion. Ce plan est en cours d'élaboration à Bruxelles-Environnement, mais nous ne savons pas encore quand il sera finalisé.

« SOS Kawwberg » a été actif pendant toutes ces années. L'association n'a jamais cessé son travail de sensibilisation tant vis-à-vis du public que du monde politique. Chacun se souviendra des grandes fêtes populaires de 1987, 1988, 1989, 1990, 1997 et 2002, des nombreuses activités et promenades sur le site : botaniques, ornithologiques, mycologiques, historiques et patrimoniales. Elles ont débouché sur une plaquette en 1990 : « Kawwberg visage d'hier et de toujours ». Plus récemment, en 2005, fut édité un rallye autonome, une brochure distribuée gratuitement et téléchargeable sur internet.

Plusieurs actions en justice ont été menées avec le soutien de l'ACQU : actions pour la reconnaissance des chemins du Kawwberg contestés par des propriétaires (qui avaient attaqué en

justice la Commune d'Uccle), intervention volontaire au Conseil d'État pour soutenir la décision de la Région de Bruxelles-Capitale de mettre le Kawwberg en zone verte au PRAS et, dernièrement, demande du classement du plateau Engeland.

Ces dernières années, en étroite collaboration avec les différents comités de quartier, « SOS Kawwberg » a poursuivi son travail de défense et de valorisation des espaces verts à Uccle, soutenant les luttes pour la défense de la plaine du Bourdon, du bois de Verrewinkel, du plateau Engeland, sans oublier le Broek (situé le long de la rue des Pêcheurs) dont l'association assure la gestion. L'élargissement et l'évolution de son action ont ainsi transformé le nom de SOS Kawwberg en « SOS Kawwberg – Uccle Natura », depuis 2006. Ces 20 ans d'actions pour la défense de la nature à Uccle se fêteront l'automne prochain ; une plaquette, présentant entre autres des aspects méconnus du site, des photos historiques inédites... sera publiée, et une conférence sera consacrée à ses aspects patrimoniaux. Nous en reparlerons dans la *Lettre aux habitants* de l'été.

Marc DE BROUWER
administrateur



Chaussée d'Alseberg : photo ancienne prise depuis le carrefour du Bourdon vers la gare. La partie construite à droite a été détruite en vue de la construction du périphérique sud et est donc devenue le bord ouest de la plaine du Bourdon.

Plateau Engeland



Sentiers vicinaux en péril !

Un tracé modificatif des sentiers vicinaux du plateau Engeland a été présenté par l'auteur du projet de lotissement et soumis à l'enquête publique. Le Conseil communal doit se prononcer !

Le site semi-naturel du Plateau Engeland à Uccle est encore traversé par de nombreux sentiers dont 3 sont repris à l'Atlas des sentiers vicinaux sous les numéros 124, 125 et 126. Ces sentiers, dénommés respectivement Engelandveldweg, Sperreboschweg et Engelandvoetweg, sont les reliquats d'un réseau de voies piétonnes qui reliait, jadis, le plateau Engeland aux divers centres vitaux de la commune ou des environs. La construction du chemin de fer ou celle du cimetière de Verrewinkel ont coupé certains d'entre eux, mais aujourd'hui encore les sentiers restants font le bonheur des piétons, des promeneurs et de tous les amoureux de la marche et de la nature. Bien que ce tronçon ait disparu de l'Atlas des sentiers vicinaux, le sentier 126 se prolonge aujourd'hui encore jusqu'au carrefour rue Engeland/avenue de la Gazelle, dans le talus, le long de la clôture de l'Institut Pasteur. Ce sentier, de fait toujours emprunté par les promeneurs, figurait sur des cartes du milieu du siècle passé sous la dénomination : sentier de l'Écu-reuil.



Donner une place importante, voire essentielle ou exclusive, aux personnes recourant à des modes de déplacement doux, est encouragé dans la priorité 9 du Plan Régional de Développement (PRD). De même, le Plan Communal de Mobilité (PCM), adopté par le Conseil communal l'an passé, recommande également de favoriser les modes de déplacement doux et, notamment, le déplacement à pied. De ce point de vue, les sentiers ont deux fonctions essentielles : d'une part, promouvoir les déplacements selon des itinéraires pratiques, rapides et sécurisés pour rejoindre des points centraux, et d'autre part, assurer des promenades piétonnes récréatives en même temps qu'un éveil à la compréhension et à la préservation de la nature.

Le promoteur du projet de lotissement de 298 logements sur une partie du plateau Engeland propose un plan de déplacement du tracé de ces sentiers, qui les ferait passer le long des trottoirs des voiries dans la partie constructible. Il est clair que ce projet de plan de lotissement et de déplacement des sentiers vicinaux n'a pas été conçu dans le but prioritaire de préserver les sentiers existants, du moins dans une bonne partie de sa zone constructible. En effet, lorsque le tracé du sentier se superpose à la voirie, il faut considérer que le sentier disparaît. La perte de qualité paysagère est indéniable dès lors qu'on fait passer sur des trot-

toirs et des rues des sentiers situés dans un site boisé.

Pourtant, au sein d'un nouveau lotissement, il est possible de maintenir des sentiers piétons, agrémentés de haies indigènes, entre les zones de bâtisses ou de jardins. D'autres plans ont pu l'intégrer comme celui du futur lotissement de la Charmeraie, avenue Dolez, ou la cité Cobralo, pour ne citer que les plus proches. Dans le cas qui nous occupe, ce maintien serait hautement souhaitable en raison de sa forte interaction avec les zones Natura 2000 contiguës. Il pourrait alors mieux répondre, non seulement au PRD, mais aussi renforcer les liaisons écologiques indispensables à une bonne conservation des zones semi-naturelles protégées.

Nous avons appuyé, par conséquent, la proposition du Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et celle du comité Plateau Engeland, à savoir : l'inscription à l'« Atlas des sentiers vicinaux » d'un sentier « de fait », toujours inscrit sur certaines cartes sous le nom de sentier de l'Écu-reuil, et qui, depuis le pont du chemin du Puits, chemine dans la Zone Verte de Haute Valeur Biologique, longe la propriété Pasteur par le fond des futurs jardins et aboutit au carrefour Engeland/Gazelle, où serait créée l'entrée de la nouvelle voirie du lotissement. Il pourrait être conçu comme un maillage « piétons »

entre la « promenade verte cycliste » et la « promenade verte piétonne » de la vallée de l'Eykelenbosbeek, en projet à « Bruxelles Environnement » (ex IBGE). Le caractère vert du sentier longeant, au début, la nouvelle voirie pourrait être renforcé par la plantation d'une haie paysagère de séparation entre la rue et le trottoir.

Dans la mesure du possible, la préférence devrait être donnée à des cheminements piétons sous forme de sentiers agrémentés de haies d'espèces indigènes entre des jardins ou zones de bâtisses plutôt qu'à des cheminements sur des trottoirs, le long de voiries ou de parkings, comme proposé sur la modification des tracés de la carte de l'auteur de projet.

Les sentiers vicinaux constituent un véritable patrimoine historique et biologique de notre Région. Conservons-les pour les générations futures !

Thérèse VERTENEUIL,
administrateur



Piétons, qu'allons-nous devenir ?

Des voitures, des voitures et encore des voitures... Et ça roule... dans tout Uccle... sans trop se poser de questions...

Mais quand arrêtera-t-on cette « déferlante » d'automobiles qui envahit Uccle tous les matins, ces files de voitures qui nous empoisonnent et rendent nos rues invivables ?

Les projets immobiliers en vue, tels que le plateau Engeland, le plateau Avijl, le Moensberg, le centre commercial rue Herinckx avec ses 400 places de parking, les nouvelles constructions chaussée d'Alseberg, les dix classes primaires du Lycée Français, ne feront qu'aggraver la situation du trafic automobile. On estime à deux mille véhicules de plus chaque jour, s'il y a concrétisation de ces projets...

Que dire alors de l'augmentation de la pollution... Le docteur Rudi PECHÉ, pneumologue au CHU Vésale, décrit, dans ce numéro, les méfaits de la pollution sur notre santé. Nous faisons référence également à un article du docteur Mark HUYLEBROEK paru dans la « Semaine Médicale » et mettant en garde contre les effets de la pollution atmosphérique et automobile :

« Des rapports récents ont établi une corrélation entre la pollution atmosphérique et une mortalité accrue, un risque plus important d'asthme, et un moins bon développement de la fonction pulmonaire chez les enfants ».

Et il ajoute :

« Les poumons continuent en effet

Le sentier 125 est celui du centre parallèle au chemin du Puits. Le 124 va de l'avenue de l'Hélianthe au sentier central 125 et le 126 par du sentier central pour rejoindre la zone verte. Le n° 54 est la promenade verte du Plan Régional de Développement.

à se développer durant l'enfance et l'adolescence, pour n'atteindre leur capacité maximale que vers l'âge de 20 à 25 ans et l'on peut se demander s'il est bien raisonnable de construire une école ou d'aménager une plaine de jeux à proximité d'une artère à grande circulation » (1).

Alors ? Faudra-t-il tout simplement abandonner l'idée de pouvoir **marcher** en toute sécurité dans notre ville, notre quartier, pour faire nos courses ou aller à l'école... ?

Cette pollution qui ne cesse d'augmenter de jour en jour... devons-nous l'accepter sans rien dire ? Elle tue à petit feu... Sans parler des accidents de la circulation qui touchent de plus en plus de piétons, même aux alentours des écoles « pourtant protégés par les zones 30 ».

N'est-il pas temps d'appliquer le « sacrosaint » principe de précaution ?

Car, ne nous trompons pas... ce ne sont pas quelques « bollards » (poteaux) de plus sur les trottoirs qui redonneront aux Ucclois le plaisir de vivre à Uccle... Ce n'est qu'une illusion de sécurité... Les mamans le savent bien qui ont tant de mal à faire rouler leurs poussettes sur ces trottoirs de plus en plus étroits, au milieu des gaz d'échappement que respirent leurs bébés...

1. Voir dans ce numéro, l'article du Docteur PECHÉ, pneumologue au CHU Vésale et l'article du Dr Mark HUYLEBROEK, paru dans le n° 410 de la « Semaine médicale ».

À la lecture du Plan Communal de Mobilité uclois, approuvé en juin 2006, il nous apparaît que les quelques mesures évoquées sur la mobilité douce sont peu de choses par rapport aux enjeux du futur.

Par contre, il devient évident que, si rien ne change, l'ensemble du réseau routier uclois sera vite saturé dans les mois à venir.

Alors, réduire à tout prix le nombre de véhicules entrant dans Uccle ? Multiplier les parkings de « dissuasion » ? Eh bien oui, c'est probablement la seule solution à la crise écologique que nous connaissons actuellement et qui va s'aggraver... !

Saluons ici l'initiative d'Inter-Environnement Bruxelles (IEB) et du « Brusselse Raad voor het Leefmilieu » (BRAL) qui, pour faire bouger les choses, a constitué un groupe de travail qui va tenter de réagir devant cette insécurité croissante des piétons sur tout le territoire bruxellois :

- attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur les dangers qui touchent les piétons en ville ;
- renforcer le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) pour les piétons ;
- rendre les trottoirs aux piétons ;
- réduire la circulation automobile aux abords des écoles (toujours dangereuse malgré les mises en zone 30) ;
- sécuriser les traversées piétonnes des grands boulevards ;
- rendre prioritaire l'accès piétons aux points intermodaux (gares, trams, bus) ;
- en bref, permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité et d'une manière conviviale en rendant la rue accueillante au piéton.

Il reste encore beaucoup à faire...

*Xavier RETAILLEAU
et Nicole DUSSART
Administrateurs*

Asthme et pollution atmosphérique

Introduction

L'altération de l'air et la transformation de l'environnement, liées aux activités de l'homme, sont de plus en plus au cœur des préoccupations des spécialistes de la santé publique.

L'asthme est une maladie résultant d'interactions complexes entre les facteurs génétiques et les facteurs environnementaux, notamment la pollution atmosphérique qui a comme principale cible le poumon.

La prévalence de la morbidité et de la mortalité liée à l'asthme est en augmentation constante.

Les différents toxiques atmosphériques apparaissent comme des facteurs majeurs pouvant induire ou aggraver l'inflammation bronchique.

Le trafic automobile, l'agriculture, l'industrie, ainsi que tout citoyen, sont les principaux accusés.

Dans les années 1950, de grands pics de pollution, ajoutés à des conditions météorologiques particulièrement défavorables, ont été responsables d'un surcroît de mortalité dans certaines villes industrielles. Ces épisodes étaient essentiellement liés aux émanations de vapeurs soufrées émanant des industries et des chauffages. Depuis, la meilleure maîtrise des rejets toxiques a rendu les conséquences de la pollution atmosphérique moins visibles dans les pays développés. Dans le même temps, la pollution automobile a pris le pas sur la pollution industrielle.

Les agents responsables

Les symptômes sont souvent liés à des polluants précis, entre autres le plomb et le dioxyde de carbone (CO₂), ainsi que les particules fines. Le trafic automobile entraîne surtout des rejets d'oxydes d'azote (NO, NO₂...), responsables de la formation d'ozone (O₃), de composés volatils (hydrocarbures) et de micro-particules ou fumées noires (moteurs diesel), tandis que le dioxyde de soufre reste un polluant industriel.

Le développement de l'ozone, composée de trois atomes d'oxygène (alors que l'oxygène de l'atmosphère en est composé habituellement de deux) est étroitement lié à l'action des rayons ultraviolets du soleil sur des substances polluantes émises par les véhicules automobiles, le dioxyde d'azote (NO₂) notamment. Ainsi, sa production est maximale aux heures où le soleil est le plus fort, les jours de grande chaleur. L'absence de vent et la chaleur plaquent au sol ce gaz qui stagne dans les villes.

Comme l'ozone, les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre sont irritants et peuvent provoquer une altération de la fonction respiratoire et une exacerbation des symptômes chez les personnes ayant une maladie pulmonaire comme l'asthme, une bronchite chronique ou un emphysème. Des études menées aux États-Unis ont montré une corrélation entre les pics de pollution et les hospitalisations pour pneumonie ou grippe.

Il est difficile d'isoler l'action d'un seul polluant, mais également les

conséquences de la seule pollution automobile, des autres sources de pollution.

L'Organisation Mondiale de la Santé estime que « trois millions de personnes meurent chaque année sous l'effet de la pollution atmosphérique, soit 5% des 55 millions de décès annuels dans le monde ».

Les dégâts

D'importantes études sur les populations de plusieurs villes américaines et canadiennes indiquent que les enfants, résidant dans les zones exposées aux taux les plus élevés de microparticules, ont une fonction respiratoire moins bonne. Ces altérations étaient toujours présentes après douze ans de suivi, laissant craindre une plus grande propension à développer une maladie respiratoire chronique, à l'âge adulte. Le risque de crises d'asthme, de bronchites et d'autres symptômes respiratoires était également plus important parmi les enfants résidant dans les zones où la pollution atmosphérique était élevée.

Des études menées auprès d'enfants suggèrent que la pollution n'augmenterait pas seulement le risque de crises chez les patients asthmatiques, mais qu'elle pourrait également jouer un rôle dans le développement de l'asthme et de diverses manifestations allergiques.

Par rapport aux enfants vivant dans les zones les moins polluées, les jeunes habitant dans les quartiers les plus pollués étaient :

- deux fois plus nombreux à souffrir d'asthme, de conjonctivite ou d'eczéma
- soumis à un risque de rhinite supérieur de plus de 50%.

La pollution stimulerait par son effet irritant la réponse des

bronches et des autres muqueuses aux allergènes.

Ces polluants constituent des facteurs aggravants chez les personnes allergiques en provoquant une multiplication des crises d'asthme et même une sensibilisation chez les individus prédisposés génétiquement.

Sensibilisation qui peut débuter chez un fœtus. Des études ont en effet montré que l'exposition des femmes enceintes au monoxyde de carbone et à l'ozone augmentait le risque de troubles pulmonaires chez l'enfant à naître au même titre que le tabagisme maternel.

Conseils

Les jours où la pollution est élevée, remettez à plus tard les activités et les jeux à l'extérieur pour les enfants. Éloignez les enfants des rues où la circulation est dense, surtout aux heures de pointe.

Si le seuil d'alerte est dépassé, il est recommandé aux sujets sensibles d'éviter de faire du sport aux heures chaudes. Toute pratique intensive est par ailleurs déconseillée dans ces conditions, même aux personnes les plus en forme.

Attention au brouillard, les gouttelettes contiennent des polluants qui seront facilement inhalés.

De même, ne pas oublier que, dans les poussettes, les bébés sont à hauteur des pots d'échappement !

L'effort s'accompagne d'une augmentation de la fréquence respiratoire et donc d'une inhalation plus importante de substances polluantes, qui vont pénétrer au plus profond des poumons. Les concentrations d'ozone ayant tendance à augmenter au cours de la journée, il faut limiter les activités sportives et de jeux en plein air aux heures les plus fraîches de la matinée.

Il est ainsi préférable aussi d'aérer les pièces la nuit ou au petit matin, plutôt que dans la journée.

Pour réduire les niveaux de pollution atmosphérique, prenons moins souvent l'auto. Pour les déplacements, pensons à marcher, faire du vélo ou du covoiturage.

Utiliser les transports en commun au lieu de prendre l'automobile.

Évitons autant que possible de faire tourner le moteur au ralenti.

Économisons l'énergie, utilisons des sources d'énergie propres, écologiques et renouvelables dans la maison, des carburants plus propres pour les véhicules.

*Dr PECHÉ,
pneumologue au CHU de Vézale
Montigny les Tilleuls*

Des économies d'énergie à la portée de tous !

Économiser l'énergie est devenu un impératif pour chacun de nous et à tous les niveaux, en raison des menaces, de plus en plus graves et précises, qu'implique le réchauffement du climat, partout dans le monde. Beaucoup se disent alors : « Oui, mais il y a les États-Unis et l'Australie, qui ne font rien, il y a la Chine et l'Inde, qui se développent de façon anarchique, etc. Vaut-il la peine de faire des efforts, quand ces grands pays n'en font pas ? Que valent, face à cela, mes petits actes d'économie ? On peut comprendre cette réaction. Cependant, il faut savoir que, peu à peu, les gouvernements de ces pays, et leurs intellectuels, prennent conscience qu'ils ont à faire des efforts comme les autres, que c'est urgent et devient même une question de survie de l'humanité. À n'en pas douter, des milliards de **petits gestes écologiques**, chaque jour, par des millions de citoyens conscients et motivés, en Europe et ailleurs, auront nécessairement un impact, se sauront partout et auront, en plus, force d'exemples.

Économiser donc, mais quoi et comment ?

Voici quelques idées :

- dégivrer son frigo (2 fois/an si possible) ;
- consommer des légumes et fruits frais, de saison, non cultivés en serre, et produits en Belgique ;
- éviter d'acheter des produits sur-emballés ;
- pour cuire les aliments, couvrir les casseroles avec leur couvercle et, chaque fois que possible, utiliser des casseroles à pression (elles écourtent fort la cuisson).
- utiliser sa machine à laver le linge en la remplissant, et pas pour laver quelques petites pièces seulement ; laver de préférence à basse température ; éviter le pré-lavage, le plus souvent inutile ;
- sécher si possible son linge sur une corde à linge ; éviter l'emploi d'un séchoir électrique, particulièrement vorace en énergie ;
- prendre des douches, relativement brèves, plutôt que des bains ;
- ne pas laisser en position de veille les TV, ordinateurs, imprimantes, etc. ;
- utiliser des ampoules économiques (elles consomment 80% d'électricité en moins et durent 10 fois plus longtemps), ainsi que des piles rechargeables (sauf, pour certains usages) ;
- ne pas appeler l'ascenseur pour ne descendre que du 1er étage (voire du second) au rez-de-chaussée (et vice versa), alors qu'il est peut-être au 8^e étage ; se servir si possible de ses jambes est de loin préférable ;
- dans son immeuble, éviter d'allumer, par réflexe (comme souvent), la minuterie (qui comporte parfois de nombreuses lampes), si l'éclairage naturel le permet ;
- éteindre les lampes dans les locaux qu'on n'occupe pas ou qu'on va quitter ;
- au bureau, dans les entreprises, les administrations, les hôpitaux même, éteindre les lumières dans les locaux qu'on n'occupe pas ou plus (une discipline à faire adopter par le personnel) ;
- limiter autant que possible les éclairages de type halogène, gros consommateurs d'électricité ;
- la nuit, dans les commerces (au moins à partir de 1 h du matin) et les entreprises, ne pas laisser de lumières allumées, dans un but de sécurité (illusoire), d'image de marque ou de prestige ;
- modérer la vitesse pratiquée en voiture ; en ville, conduire en souple et anticiper la progression prévisible du trafic ;
- n'adopter que des voitures peu voraces en carburant et faibles émetteurs de CO₂ ; ne pas multiplier le nombre de voitures par ménage (et apprendre aux jeunes à s'en passer) ; ne pas laisser le moteur tourner sur place, démarer directement ;
- autant que possible, conduire à pied ses enfants à l'école ; ou leur permettre de s'y rendre à vélo, si leur sécurité est assurée (en groupe dirigé ou par un itinéraire peu fréquenté par le trafic auto) ; cela contribue à les responsabiliser et à se prendre en charge ;
- utiliser le moins possible la climatisation (de la voiture ou de l'habitation), car elle est génératrice de gaz à effet de serre ;
- si possible, voyager en train, plutôt qu'en voiture ou en avion (gros producteur de gaz à effet de serre !) ;
- réfléchir au lieu d'habitation où on décidera de vivre, pour éviter de futures navettes automobiles coûteuses en carburant ;
- limiter à 20° C le chauffage des pièces où l'on se tient ; ne chauffer les autres qu'occasionnellement ; adopter des vannes thermostatiques ;
- en profitant des primes du gouvernement, isoler son habitation ;
- pour le chauffage, adopter une chaudière dite « à haut rendement » ;
- lors d'achats d'appareils électroménagers, ne choisir que des appareils marqués A+ et A++ (qui consomment le moins de courant).

Jacques NIFFLE,
administrateur

Perception écologique du Bois de Verrewinkel à Uccle

Pour beaucoup, le Bois de Verrewinkel, îlot disjoint de la Forêt de Soignes, est perçu comme une étendue vallonnée plantée de grands arbres, ce qui est à peu près la définition que le Petit Larousse donne de la forêt.

Au mieux, des visiteurs reconnaissent le hêtre comme essence dominante et des différences dans la structure du peuplement forestier, tantôt haute futaie âgée, tantôt perchis dense de plantation plus récente.

Une approche un peu plus poussée, mais toujours focalisée sur les arbres, seuls dignes d'attention pour la plupart d'entre nous, aboutit à la constatation qu'en plus du hêtre, la flore ligneuse, c'est-à-dire l'ensemble des arbres et arbustes, compte près de trente espèces différentes.

(NDLR : Cet article est écrit par un professeur expert en la matière ; il contient des passages ardues qui pourraient décourager les lecteurs non spécialistes. Dès lors, pour rendre la lecture plus aisée, les passages ci-après ont été mis en caractères plus petits ; le lecteur peut les sauter sans perdre pour autant l'essentiel du message de l'auteur.)

Si, en plus, on se penche sur les herbes du sous-bois, limitées aux phanérogames (plantes à fleurs) et cryptogames vasculaires (fougères), on dénombre pas moins de soixante espèces. Globalement, la florule du site forestier totalise donc près d'une centaine d'espèces, en incluant dans la liste de celles recensées en mai-juin 2006, les observations du Groupe Flore Bruxelloise (SAINTENOY-SIMON, 1996 et 2005).

Le plus difficile est de prendre en compte toutes les composantes du bois et de le considérer comme un écosystème, car celui-ci intègre l'ensemble de la flore, tant herbacée que ligneuse, et de la faune inféodées au milieu physique, principalement les caractéristiques du

climat et du sol. En effet, la capture et l'identification des animaux liés à la forêt sont malaisées, de même que l'étude des sols. Celle-ci, par exemple, demande l'ouverture de profils pédologiques, le prélèvement d'échantillons et leur analyse physique et chimique en laboratoire.

Cependant, les humbles plantes herbacées du sous-bois que le promeneur foule aux pieds sans égards recèlent des informations précises et précieuses, non seulement sur les qualités du sol (son humidité, sa teneur en éléments nutritifs, son acidité,...), mais aussi sur la composition et la densité du peuplement ligneux, sur l'influence humaine, etc. De la sorte, elles constituent des intégrateurs de l'écosystème ou encore des bio-

indicateurs des conditions environnementales de la forêt (DULIERE *et al.*, 1996). Leur étude attentive, en même temps que celle des arbres et arbustes, permet de distinguer, dans le Bois de Verrewinkel, trois types phytoécologiques principaux de forêts :

- le fond des vallons, en particulier celui qui débouche sur la lisière sud en s'élargissant, est occupé par la **chênaie mélangée eu-mésotrophe à ficaire fausse-renoncule et anémone sylvie** ; riche en frêne, charme et autrefois en orme, elle caractérise les sols alluviaux humides et riches en nutriments ; le groupement que nous avons relevé en détail pourrait correspondre à la « hêtraie à flore vernale, sans jacinthe des bois » (symbole cartographique fa) de la Carte d'évaluation biologique



(BRICHAU *et al.*, 2000) ;

- les versants des vallons, mais aussi les plateaux, portent, sur des surfaces assez étendues, la **hêtraie mélangée oligo-mésotrophe à jacinthe des bois, anémone sylvie et millet étalé** ; plus ou moins riche en chêne pédonculé et bouleau verruqueux, elle est liée aux sols limoneux, bien drainés, moyennement riches en éléments nutritifs, bien que déjà relativement acides ; le groupement est dénommé « hêtraie à sous-bois de jacinthe des bois » (symbole fe) par BRICHAU *et al.* (*op. cit.*) ;

- par endroits, sans relation apparente avec une position topographique particulière, le type forestier précédent fait place à la **hêtraie oligotrophe à grande luzule, laïche à pilules et maïanthème** ; composée presque exclusivement de hêtre, elle correspond aux sols limoneux pauvres en éléments nutritifs et très acides ; pour BRICHAU *et al.* (*op. cit.*), il s'agit de la « hêtraie acidophile » (symbole fs).

Ces trois types écologiques de forêts ne correspondent pas à des subdivisions purement descriptives et formelles, mais à autant d'écosystèmes distincts, avec

leur cycle propre de l'eau, des éléments minéraux et de l'énergie, et leur niveau propre de production (DUVIGNEAUD, 1974).

Le type écologique forestier le plus répandu est, sans conteste, le deuxième. Il se présente, dans le Bois de Verrewinkel tant sous forme d'une futaie haute et âgée que d'un perchis serré et mélangé, issu d'une plantation relativement récente. Si la hêtraie à jacinthe constitue un des aspects les plus remarquables du site forestier au plan esthétique grâce à la vague de floraison printanière de son sous-bois, elle revêt aussi un grand intérêt du point de vue phytogéographique. En effet, en raison de son aire de distribution géographique strictement limitée au nord-ouest de la Belgique, aux Îles Britanniques, à l'ouest de la France et à l'extrême nord de l'Espagne (par ex. ROISIN, 1969), la jacinthe des bois caractérise un type de forêt particulier, la **chênaie ou hêtraie atlantique**, unique en Europe et dans le monde. Dans le nord-ouest de la Belgique, elle est assez largement répandue (NOIRFALISE, 1984), mais en Région de Bruxelles-Capitale, le Bois de Verrewinkel est le mieux nanti à cet égard, puisqu'en Forêt de Soignes, la

chênaie à jacinthe n'est bien représentée que dans le canton des Trois Couleurs (TANGHE & DUVIGNEAUD, 1978).

La séquence des trois associations forestières définie ici correspond à un gradient écologique sols riches – sols pauvres. Elle constitue en quelque sorte la trame ou le fil conducteur de la perception écologique du Bois de Verrewinkel.

Aspects marginaux et signification du pin sylvestre

En marge de cette série principale, on note des faciès accessoires, souvent à la faveur des clairières : roncières, fougères à fougère-aigle, travées humides et piétinées à canche cespiteuse, glycérie flottante et poivre d'eau, etc.

Enfin, sur des surfaces appréciables, règne la forêt à sous-bois nu où l'absence de strate herbacée empêche l'identification du type écologique. Il s'agit tantôt de la hêtraie nue, tantôt d'un peuplement mixte de hêtre et de pin sylvestre.

En Forêt de Soignes et partout ailleurs en Brabant sablo-limoneux, le pin sylvestre, essence exotique, c'est-à-dire introduite en Belgique, est planté systématiquement sur les sols sableux des crêtes et versants ensoleillés dont il tolère bien la sécheresse et la pauvreté en éléments nutritifs. Il est logique dès lors d'en déduire que sa présence sur le plateau du Bois de Verrewinkel est corrélée à celle de sols sableux. Or, comme la carte des sols au 1/20.000 (LOUIS, 1959) fait état, pour la partie concernée du bois, de sols uniformément limoneux, il a fallu se livrer à un contrôle sur place. Un test au toucher de la texture du sol sous la hêtraie-pinède a montré qu'elle est, sinon franchement sableuse, tout au moins limono-sableuse.

Par ailleurs, l'association du hêtre et du pin sylvestre est *a priori* curieuse du point de vue écologique. En effet, si le premier tolère bien l'ombre et la dispense tout à la fois, le second est au contraire très héliophile ou très intolérant à l'ombre. En fait, il est probable que le pin sylvestre, bien adapté aux sols localement sableux ou limono-sableux sur le sommet du bois et à croissance rapide, ait été utilisé du point de vue sylvicole comme écran pour le hêtre à croissance plus lente, plus sciaphile et plus exigeant en eau. Aujourd'hui, les pins se font dépasser et concurrencer par le hêtre à tel point que certains d'entre eux sont morts sur pied.



Évolution des surfaces boisées et de leur composition

L'association, dans le Bois de Verrewinkel, de la haute futaie de hêtre, semblable à celle de la Forêt de Soignes, et de peuplements feuillus plus jeunes, parfois en mélange avec des résineux exotiques, trouve son origine dans l'histoire du bois.

Certes, une analyse détaillée des archives incluant les données cadastrales et sylvicoles, permet de se faire une idée exacte de l'évolution des surfaces boisées. Mais l'écologue qui n'a pas le savoir-faire de l'historien, limite sa perception de la dynamique du paysage écologique à celle permise par l'étude comparée des cartes topographiques anciennes. En effet, outre la topographie, celles-ci renseignent en général aussi sur l'utilisation du sol.

Ainsi, la carte des Pays-Bas autrichiens levée par le Comte de FERRARIS à la fin du 18^e siècle montre que le Bois de Verrewinkel faisait bien partie des quelque 12.000 ha que comptait la Forêt de Soignes à l'époque et n'était composé que de feuillus.

Au plan cadastral de la commune d'Uccle datant de 1847, le bois est toujours en continuité avec la Forêt de Soignes ; mais à l'époque de VANDERMAELEN (*circa* 1850), le démantèlement de celle-ci, entamé par la Société Générale vers 1830, est consommé et le défrichement des triages de Verrewinkel et de Saint-Hubert isole notre bois dans un paysage agricole.

L'irruption des conifères exotiques dans le paysage forestier, sans doute comme conséquence de la loi de 1847 sur la mise en valeur des incultes, se manifeste sur la

carte de l'Institut Cartographique Militaire de 1865-1877, et sur une surface accrue dans l'édition de 1894-1904, par le reboisement d'une zone importante comprise entre Verrewinkel et la chaussée de Waterloo. Les avenues du Prince d'Orange, du Maréchal Ney, Blücher, du Gui, etc. y constitueront plus tard les axes d'un vaste lotissement. Les peuplements mixtes de feuillus et résineux seraient donc les témoins ou du moins les successeurs de cet enrésinement des 19^e et 20^e siècles autour d'un noyau constant de haute futaie feuillue, héritage de la sylviculture autrichienne qui a prévalu en Forêt de Soignes à la fin du 18^e siècle.

Notons encore que « Bruxelles-Environnement » (anciennement « IBGE ») inclut dans une même unité de gestion sylvicole, un massif boisé dénommé « Verrewinkel-nord ». En fait, ce bois, débouchant sur l'avenue Dolez et séparé du Bois de Verrewinkel proprement dit par un espace urbanisé, est une plantation monospécifique de mélèzes, qui trouverait son origine dans les reboisements artificiels de la fin du 19^e siècle. Le sous-bois du peuplement ligneux est occupé par un tapis continu de ronces, peut-être témoin de la perturbation anthropique passée.

Aspect sylvicole et avenir de la futaie de hêtre

Malheureusement, la hêtraie monumentale et historique du Bois de Verrewinkel, semblable à celle de la Forêt de Soignes et qui est à la base du classement comme site, est menacée de disparition à plus ou moins longue échéance. En effet, les maladies qui affectent les hêtres âgés, les aléas climatiques, comme les sécheresses prolongées, les impératifs de la sécurité dans un bois ouvert au public

et encerclé de villas,... auront raison tôt ou tard des quelque 200 sujets de plus de 80 cm de diamètre, âgés de 150 à 200 ans. Déjà, nombre de ces géants ont succombé à la tronçonneuse ou sont tombés d'eux-mêmes. Or, un inventaire de la futaie de hêtre (IBGE, 1998) montre que, si les classes de diamètre supérieure à 70 cm sont représentées majoritairement, celles comprises entre 40 et 70 cm font pratiquement défaut. En d'autres termes, il manque carrément trois classes d'âge-diamètre parmi les hêtres censés assurer la relève, c'est-à-dire la survie de la haute futaie.

La situation est donc cornélienne au plan sylvicole. Faudra-t-il laisser mourir les vieux arbres sur pied ou ne les abatte parcimonieusement qu'à la toute dernière extrémité, quitte à interdire l'accès du site ? Ou bien encore, faudra-t-il que trois générations d'amis du Bois de Verrewinkel sacrifient leur passion pour la futaie colonnade à la mise en œuvre de sa lente régénération suivant les lois de la sylviculture ?

L'influence humaine

La perception écologique d'un site naturel, c'est aussi celle de la pression humaine qui s'exerce sur lui. Au Bois de Verrewinkel, elle se manifeste de diverses façons comme conséquences surtout de l'urbanisation de sa périphérie. En effet, le législateur n'a malheureusement pas pris la sage précaution, comme à l'égard de la Forêt de Soignes, de prévoir une zone de servitude de 30 m sur son pourtour. Il en résulte que notre bois est enserré aujourd'hui dans un carcan de villas dont les limites des jardins coïncident avec celle du site classé, dépourvu de surcroît d'un périmètre de protection !

Si cette situation est on ne peut plus favorable pour les propriétaires riverains dont les jardins se

prolongent en quelque sorte par un paysage forestier, protégé et inconstructible, elle n'est pas sans effets négatifs pour l'écosystème forestier :

1°) l'urbanisation périphérique entraîne nécessairement une fréquentation accrue, en particulier pour la promenade du chien : à l'instar des parcs publics de la Région, le Bois de Verrewinkel serait-il en train de devenir un vaste « canisite » ?

2°) relevant du même problème de fréquentation excessive, la dégradation du sous-bois herbacé par le piétinement se marque surtout à l'entrée inférieure du bois, lieu de concentration du public et précisément là où la flore vernale caractéristique et fragile se développe le mieux à la faveur des alluvions humides ;

3°) lors de fortes pluies, les eaux de ruissellement superficielles provenant non seulement de la voirie du lotissement, mais aussi des surfaces imperméabilisées des habitations, ravinent profondément les pentes boisées et gonflent artificiellement le ruisseau du vallon principal d'une eau de qualité douteuse ;

4°) certaines villas rejettent (une partie de ?) leurs effluents d'égout dans le site classé, où elles polluent le même ruisseau ;

5°) la proximité des maisons par rapport à la lisière du bois et la hauteur des plus vieux hêtres dépassant souvent les 30 m obligent le gestionnaire à abattre ceux-ci au moindre signe de déficience physique ou lorsque les habitants se sentent menacés en cas de tempête.

Conclusions

Ainsi donc, le Bois de Verrewinkel n'est pas seulement un agréable et utile lieu de promenade et de jeux, ni seulement une futaie haute et âgée de hêtres, dont l'intérêt esthétique et historique a justifié en grande partie le classement comme site ; c'est aussi et surtout un écosystème forestier dont la diversité floristique et phytocénotique se double certainement d'une grande diversité faunistique. Malgré les interventions séculaires qu'il a subies, notamment celle de la sylviculture autrichienne du 18^e siècle qui le convertit en hêtraie comme la Forêt de Soignes, le bois a conservé un degré élevé de naturalité et d'authenticité écologique. À cet égard, la hêtraie ou hêtraie-chênaie à jacinthes des bois, caractéristique exclusive du domaine atlantique de l'Europe, en constitue un des aspects les plus remarquables.

C'est pourquoi, le Bois de Verrewinkel se voit attribuer la valeur biologique la plus élevée suivant l'échelle à trois degrés de la Carte d'évaluation biologique (BRICHAU *et al.*, 2000). Depuis peu, il bénéficie aussi d'un statut de protection supplémentaire, celui d'habitat naturel intégré au réseau européen « Natura 2000 ». Dans le plan de gestion écologique dont cette disposition légale est assortie, les problèmes sylvicoles et les dérèglements engendrés par la pression humaine devraient trouver des solutions au bénéfice à la fois de la conservation de la biodiversité et de la pérennité du peuplement forestier caractéristique, à la base tous deux du double statut de protection.

Martin TANGHE
Professeur émérite U.L.B.

Remerciements

Monsieur B. JOURET a mis à la disposition de l'auteur un jeu de cartes anciennes datant du 19^e siècle, parmi lesquelles un plan cadastral d'Uccle, trois cartes topographiques de l'Institut Cartographique Militaire et celle de VANDERMAELEN ; qu'il en soit remercié chaleureusement.

Références bibliographiques

BRICHAU, I., AMEEUW, G., GRYSSELS, M. & PAELINCKX, D. (2000). – *Carte d'Évaluation Biologique, version 2, feuille Uccle 31/7 (sud) – Waterloo 39/3 (nord)*. Instituut voor Natuurbehoud et IBGE Communications de l'Institut voor Natuurbehoud 15, Bruxelles. 203 p. + 18 cartes.

DULIERE, J.-F., TANGHE, M. & MALAÏSE, F. (1996). – *Répertoire écologique des groupes écologiques du fichier des essences 1995*. Ministère de la Région wallonne. D. G.R.N.E., Division Nature et Forêts, Jambes, 319 p.

DUVIGNEAUD, P. (1974). – *La synthèse écologique*. Doin, Paris, 296 p.

LOUIS, A. (1959). – *Carte des sols de la Belgique au 1/20.000, Uccle 102W*. Comité pour l'établissement de la carte des sols et de la végétation de la Belgique sous les auspices de l'I.R.S.I.A. Institut Cartographique Militaire, Bruxelles.

NOIRFALISE, A. (1984). – *Forêts et stations forestières en Belgique*. Les Presses agronomiques de Gembloux, 234 p.

ROISIN, P. (1969). – *Le domaine phytogéographique atlantique de l'Europe*. Les Presses agronomiques de Gembloux, 262 p.

SAINTENOY-SIMON, J. (1996). – Excursion 9. Uccle, bois de Verrewinkel. *Adoxa*, 11 : 8 et 9.

SAINTENOY-SIMON, J. (2005). – Excursion 8. Bois de Verrewinkel et abords. *Adoxa*, 46/47 : 50 et 51.

TANGHE, M. & DUVIGNEAUD, P. (1978). – Étude phyto-écologique de la vallée de la Woluwe dans la région bruxelloise comme base de son aménagement. *Bull. Soc. roy. Belg. Géogr.* 102 (1) : 5-32.

Les commissions de concertation ... et après ?

Nombreux sont les citoyens qui veillent à prendre part à l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme ou d'une demande de permis d'environnement. L'obligation imposée au pouvoir public d'organiser les « mesures particulières de publicité » sous la forme d'enquêtes publiques préalables, ainsi que d'organiser des auditions des habitants qui le souhaitent lors des commissions de concertation, constitue une avancée démocratique indéniable dans le processus de la prise de décision publique en matière d'urbanisme et d'environnement. En fait, cette double obligation contribue à faire sortir la décision urbanistique et la décision environnementale du secret des huis clos, afin de rendre les enjeux bruxellois publics et de permettre à chacun d'expliquer son point de vue. Ensuite, chacun peut prendre connaissance du texte de la délibération – à huis clos – des commissions de concertation.

La question est :
et après ?
C'est après
que le bât blesse !

La Commission de concertation, comme chacun le sait, n'est qu'un organe consultatif. Les textes qu'elle délivre ne sont que des avis.

Le processus officiel de décision, lui, suit son cours au sein des autorités publiques compétentes, ce qui n'est que normal dans un État de droit.

Or, le maintien d'une transparence est capitale. Les citoyens qui ont pris part à l'instruction de la demande de permis doivent pouvoir vérifier l'usage qui en est fait dans la phase « en aval » de la commission de concertation.

Sans cette transparence de la phase « d'après concertation », c'est l'enquête publique et la concertation elles-mêmes qui risquent d'être vidées de tout sens ou, plus exactement, réduites à un exercice purement formel.

Cette exigence de transparence en aval de la concertation concerne en particulier la publicité de deux documents administratifs essentiels.

Il s'agit :

- d'une part, du rapport que le Collège des Bourgmestre et Échevins envoie à l'Administration régionale responsable de l'urbanisme (AATL) à l'attention du Fonctionnaire-délégué (art. 126, § 1^{er} du CoBAT, le Code bruxellois de l'aménagement du Territoire) ;
- d'autre part, de l'avis émis par ce même Fonctionnaire-délégué sur le dossier (art. 153, § 1^{er} du CoBAT).

Sans la communication de ces deux documents administratifs, le citoyen reste dans l'ignorance de l'usage qui est fait de sa participation à l'enquête publique et à la concertation. **Or, trop de gens ignorent que tout citoyen a le droit à la communication de ces deux documents. Il faut que cela se sache !** Ce droit est non seulement fondé en droit belge (art. 32 de la Constitution, loi du 12 novembre 1997 et ordonnance du 30 mars 1995), mais encore en droit européen (directive 2003/4/CE).

En pratique, il faut s'adresser à la Commune pour le rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins, et à la Région (Administration de l'Aménagement du territoire et du logement – AATL) pour l'avis du Fonctionnaire-délégué. L'une et

l'autre autorités publiques sont tenues de mettre à la disposition de tout demandeur, sans que celui-ci soit obligé de faire valoir un intérêt, le document administratif qui émane d'elles. Bien sûr, le rapport communal n'est pas un document « adopté », mais c'est quand même un document « achevé ». En effet, même si la décision définitive (d'octroyer ou de refuser le permis) n'est pas encore prise, le rapport du Collège au Fonctionnaire-délégué est bel et bien un document administratif achevé et non un simple document « préparatoire » (dont le public ne pourrait solliciter la consultation). La preuve ? Le caractère « achevé » du rapport du Collège est pleinement atteint dès l'instant où il quitte l'autorité communale pour être envoyé à l'autorité régionale. Le public peut donc en demander la communication.

Les récents développements européens tendent à systématiser dans les États membres de l'U.E. le régime de la liberté d'accès à l'information détenue par les autorités. C'est bon et c'est utile. En particulier en matières d'urbanisme et d'environnement où la participation des citoyens à l'action des pouvoirs publics est souhaitée par ceux-ci.

Alors, à chacun de jouer le jeu...

Luc D. BERNARD
Professeur émérite
Institut d'Études européennes UCL

Site Schlumberger, un intérieur d'îlot à préserver !

L'intérieur de l'îlot du site Schlumberger, 140 rue de Stalle, est un havre de paix pour la nature. Les propriétaires ont cependant présenté un plan de restructuration qui risque de le mettre en péril.

Le fond de ce vaste terrain industriel de 35.288 m² recèle un coin de nature insoupçonné depuis la bruyante rue de Stalle et les immeubles de bureaux de l'avenue Guillaume Herinckx.

À l'arrière, en intérieur d'îlot, un petit bois fait le bonheur de la gent ailée. Le bruit incessant du trafic est remplacé par le chant des mésanges, du rouge-gorge, du troglodyte mignon et de l'accenteur mouchet, perché au sommet de son arbre. Les feuillus et quelques conifères offrent gîte et nourritures à ce petit monde ailé. Un témoin y a même vu l'épervier s'abattre sur sa proie, c'est dire si la biodiversité est encore présente en plein cœur de la ville.

Ce site boisé, laissé à l'état de friche, foisonne de vie. Les massifs de ronciers offrent des espaces aux butineurs et des cachettes aux troglodytes. Le lierre y monte à l'assaut des troncs et sert d'abri aux oiseaux et aux insectes, ses fruits sont une provende bienvenue à la fin de l'hiver pour de nombreux oiseaux. Car, contrairement aux idées reçues, le lierre n'est pas un parasite, il tire sa nourriture du sol.

Pourtant, pourchassé par certains forestiers, le lierre ne détruit pas un arbre sain, l'arbre parvient à maintenir sa frondaison hors de l'emprise du lierre. Il n'entrave pas la croissance de l'arbre qui le porte, mais, au contraire, il l'accélère en lui apportant de la fraîcheur et du compost et il protège les troncs contre les variations brusques de température. C'est un élément important du maintien de la biodiversité et un garant de la santé de la forêt, parce qu'il abrite une faune très riche. Et finalement, le lierre capte les pollutions et débarrasse l'air de ses particules toxiques.

De plus, la présence de ce petit bois près du talus du chemin de fer constitue une liaison intéressante du maillage écologique pour notre ville.

Pourtant, un vaste projet de rénovation du site Schlumberger est à l'étude. Un complexe hôtelier de 120 chambres sur deux niveaux et des commerces sur deux autres niveaux, comprenant seulement 49 emplacements de parkings en sous-sol, trouveraient place à l'avant du site vers la rue de Stalle. Il est évident que les « hommes

d'affaires » ne descendent pas dans un hôtel deux étoiles, contrairement à ce que le promoteur a déclaré lors de la séance publique d'information. Il ne sera donc d'aucune utilité pour Uccle, d'autant plus que deux autres hôtels proches ne fonctionnent qu'à capacité réduite et ont du mal à subsister. Tandis qu'à l'arrière, en intérieur d'îlot, seraient érigés quatre immeubles pour un total de 152 appartements et 153 parkings en sous-sol. Le peu qui subsisterait du petit bois serait « nettoyé » selon les dires de l'architecte, auteur du projet, et transformé en parc nettement moins accueillant pour la nature sauvage.

En outre, ce projet de réaménagement compromet le projet de la STIB et du plan communal de mobilité, à savoir l'ouverture de la rue du Wagon à un site propre pour les bus.

La séparation du nombre des parkings en deux entités distinctes (199 à l'air libre et 199 en sous-sol) est un subterfuge qui permet au demandeur d'éviter la réalisation d'une étude d'inci-



dences par un bureau d'études indépendant. En effet, au delà de 200 parkings, l'étude d'incidences est exigée légalement. Il est évident qu'un projet d'une telle ampleur nécessite une étude approfondie de ses incidences avant de pouvoir délivrer le permis d'environnement. Plus grave, le demandeur présente un projet partiel, en effet, le demandeur a aussi l'intention d'urbaniser un autre terrain dont il est aussi propriétaire, la propriété Van Linthout, voisine du site Schlumberger et s'ouvrant sur la chaussée d'Alseberg avant la gare de Calevoet. Il y envisage la restauration de bâtiments et la construction de deux importants immeubles de logements en intérieur d'îlot. Les carrefours de la gare de Calevoet et de la rue de Stalle, à l'angle rue Gatti de Gamond/rue du Wagon devraient également être restructurés.

Il est clair que ces deux projets sont liés et doivent faire l'objet de la même demande. Étant donné leurs conséquences sur le cadre de vie de tout le quartier, les autorités doivent exiger une étude d'incidences et un dossier global.

Au moment où vous lirez ce texte, la Commission de concertation du 7 mars 2007 aura rendu un avis sur cette demande. Il est possible de le consulter sur le site communal www.uccle.be

Thérèse VERTENEUIL,
administrateur

Encore les marronniers

Nous avons reçu le droit de réponse ci-après de la Région de Bruxelles-Capitale Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL). C'est bien volontiers que nous donnons ainsi la parole à l'une des parties en charge de ce délicat dossier

Comme le mentionne le sous-titre de l'article « Quel sort pour les marronniers de l'avenue Churchill », paru dans le numéro 50, faire aujourd'hui le point... sur l'état réel des marronniers de l'avenue Churchill et les raisons de leur abattage nous semble effectivement essentiel.

Permettez-nous de réfuter certaines affirmations telles que « les arbres ayant subi, sans succomber, les nombreux traumatismes dus à leur implantation sont plus aptes à survivre à la décennie qui se profile ». C'est tout à fait inexact. Leur âge les fragilise au lieu de leur garantir la longévité. Les vieux arbres ont effectivement déjà beaucoup souffert. Pour cela et vu leur âge avancé, ils sont peu à même de réagir face à diverses agressions (attaque de champignons lignivores, cicatrisation suite à des tailles ou des blessures), ce qui permet la progression de la pourriture du bois. Par contre, un nouvel alignement de jeunes arbres rigoureux pourrait développer un système racinaire dans de bonnes conditions et pourrait mieux réagir aux agressions diverses.

Le projet de terminus de la STIB pour la ligne 23 à Vanderkindere est aujourd'hui approuvé. Moyennant l'utilisation de matériel sophistiqué et la présence

d'agents de la STIB au terminus, il se fera sans la construction d'une 3^e voie, comme prévue initialement. Quant à l'élargissement des quais d'embarquement des arrêts STIB, il est effectivement nécessaire pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cela entraînera donc un léger décalage entre la ligne d'arbres plantée sur les bermes et la ligne d'arbres plantée sur les arrêts. Ce décalage ne peut encore être précisé.

Nous rappelons que l'alignement de l'av. Churchill est un alignement en fin de vie, formé en grande majorité d'arbres fortement fragilisés par l'âge et l'environnement urbain (sol compacté, travaux et coupes diverses). Même au prix de forts élagages sécuritaires, et d'opérations ponctuelles de replantation, le maintien de l'alignement actuel n'est pas envisageable à long terme. Dans un souci de cohérence paysagère, biologique et de bonne gestion de l'espace public, nous devons envisager un renouvellement global. »



6 mai 2007

Jardins ouverts à Uccle

La journée est centrée sur les jardins de maîtres-composteurs et également refuge nature.

Il s'agit des jardins suivants :

- Simone KLAJMAN (300 m²),
56 avenue des 7 Bonniers ;
- Nicole KIRKPATRICK (1500 m²),
27 avenue Groelstveld ;
- Jean NIELSEN (90 m²),
48 drève du Sénéchal
(label « refuge naturel » de Natagora).

Chacun de vous
y est bienvenu

Heures de visite :
10 H à 18 H



18 mars 2007

nettoyage du
Kauwberg



CONTACT :

SOS Kauwberg
Stéphane ROYER,
Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.net

Carnet de voyage pour partir à la découverte de la nature insolite en ville

Cet ouvrage vous invite à la flânerie ; il propose au travers de ses 64 pages de photographies et de textes poétiques, de voyager dans certains sites naturels débusqués dans le sud-est de Bruxelles (Abbaye de la Cambre, Rouge-Cloître, Étang des Enfants Noyés, Kauwberg...). Les sites photographiés le sont à titre d'exemples ; cette même démarche peut s'appliquer ailleurs dans notre verte capitale, pour qui sait prendre le temps de se laisser imprégner par son environnement. Les photos s'accompagnent de conseils et de « trucs » pour permettre à chacun de tracer son propre chemin afin de découvrir la nature qui l'entoure. Ce livre, conçu pour redécouvrir du « potentiel vert » de Bruxelles, veut contribuer à la nécessité d'intégrer la nature et sa conservation dans l'évolution de la ville, pour un développement durable de la cité. Plutôt que de culpabiliser les Bruxellois, nous avons fait le pari de montrer la surprenante richesse écologique de l'agglomération. L'étonnement lorsqu'on découvre un chevreuil à moins de 6 km de la Grand Place, un martin-pêcheur sur les bords d'un étang, ou une biodiversité très élevée du Kauwberg, n'est pas qu'anecdotique... C'est une première étape, essentielle dans la prise de conscience de la nécessité de protéger cet environnement et d'agir en conséquence.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous inspirer de cette démarche pour construire, à votre tour, votre parcours au sein de la nature urbaine. Nous nous rencontrerons peut-être au détour d'un parc, à l'ombre d'un bel arbre, le sourire aux lèvres et le regard plein d'images... Nous vous souhaitons de belles découvertes et de nombreuses perles de nature dans votre quartier.

Comment commander le livre ?

Cet ouvrage est destiné aux amoureux de la nature et à ceux... qui devraient le devenir. Il est vendu au prix de 10 Euros (+ 1,38 Euros de frais de port). Il peut être commandé en effectuant un versement au N° de compte 375-1021536- 11 de Bernard JOURET – Nature insolite en Ville (en précisant votre nom et votre adresse). Vous trouverez également les points de vente sur notre site Internet, ainsi qu'une foule d'autres informations sur cet ouvrage : www.fleurdeville.net

La publication de cet ouvrage a bénéficié de l'appui du 12^e Prix Paul DUVIGNEAUD de l'Éducation permanente à l'Environnement urbain (thème : « nature insolite en ville »), soutenu par la Commission communautaire française

La nature insolite en ville



Parcours initiatique à Bruxelles



**Publié en 1992
par notre
association
avec l'accord
de l'éditeur
Gallimard,
ce petit livre
de GIONO a été
illustré pour nous
par Serge CREUZ**

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « Ce que j'ai écrit de plus humain », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Disponible
au prix (coûtant) de 2,5 euros
(+ 0,92 euros, si frais d'envoi)
chez Jacques NIFFLE,
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle
(tél. : 02.344.41.51)

Courrier des lecteurs



Monsieur Marcel MEURICE nous a écrit le 16 janvier 2007, après avoir reçu notre « Lettre » n° 50.

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre nouvelle LETTRE AUX HABITANTS.

Comme vous, je déplore depuis longtemps que la propreté de nos rues soit réellement pitoyable. J'habite près du centre commercial de la rue Vanderkindere, un quartier qui est perpétuellement jonché de papiers, de canettes et autres détritiques, et où les trottoirs sont en permanence maculés par des déjections canines.

À ce sujet, je voudrais vous faire part de deux réflexions :

1) Le nombre de poubelles publiques est nettement insuffisant et elles ne sont pas vidées assez souvent. Ne pourrait-on pas demander à nos édiles communaux d'augmenter sensiblement le nombre de ces poubelles en faisant appel à des habitants volontaires qui se chargeraient de les vider ? Il suffirait de fournir une provision de sacs blancs à ces bénévoles qui les déposeraient sur les trottoirs le jour de la collecte organisée par les services régionaux de Bruxelles-Propreté. L'administration communale n'aurait plus à se préoccuper de la vidange des poubelles, son rôle se limitant dorénavant au renouvellement périodique de la provision de sacs blancs. Je suis personnellement disposé à assurer un tel volontariat.

2) Les déjections canines. Il existe un règlement communal qui prévoit des amendes assez sévères qui devraient faire entendre raison aux contrevenants. Bien que les trottoirs de mon quartier – et plus particulièrement ceux du centre

commercial – soient en permanence de véritables crottoirs, à ma connaissance aucun contrevenant n'a été inquiété jusqu'à ce jour.

Quand j'en parle à la Commune, on me fait presque toujours valoir que les effectifs de la police sont insuffisants pour être efficaces en cette matière. Par deux fois, j'ai proposé par écrit qu'à tour de rôle, chaque quartier soit mis sous surveillance en concentrant sur chacun d'eux les agents disponibles et en demandant à ces derniers d'appliquer la « tolérance zéro ». Jusqu'à ces jours, mes lettres sont restées sans réponse.

Que pensez-vous d'une telle solution ? Je vous livre ces réflexions à toutes fins utiles en me disant que si l'une d'entre elles retenait votre attention, une intervention de votre part aurait sans doute plus de poids. (...)

Commentaires de l'ACQU :

Effectivement, plus de POUBELLES publiques serait utile et les habitants attentifs pourraient signaler les endroits où il en manque (en veillant quand même à ne pas noyer l'administration communale). Il ne faut cependant pas croire que cela résoudra le problème de la propreté publique ; il faudrait pour cela un effort d'éducation. Quant à demander à des volontaires de les vider, c'est une idée sympathique et nul doute que l'on trouverait des volontaires, mais est-elle réaliste et acceptable par l'autorité communale ?

Il est de fait que le règlement sur les DÉJECTIONS CANINES est inappliqué. Pour qu'il le soit, il faut que des policiers à pied dressent de temps en temps un p.v. Cela se verrait, cela se saurait, et probablement cela aurait un effet. C'est en tout cas ce qui se pratique à la côte belge.

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Anita STAS-POLET NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. et fax : 02.376.61.71

(P) : Privé ; (B) : Bureau

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier Château d'Eau – Coq Moutons – Poussins

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97 – tél./fax : 02.374.32.95

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kauwberg

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53

Verrewinkel-Engeland

Béatrice MAREVOET, rue Engeland 565
tél. : 02.372.23.06

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Copropriétaires du Charlemagne

Lambert MARQUET, av. de l'Aulne, 95/8,
tél. : 02.332.16.28

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Uccle Nord-ouest

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,
1190 - tél. et fax : 02.345.65.71
robe.cme@swing.be

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31
fax (B) : 02.537.46.56 – d.ryelandt@avocat.be

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J.&P. Carsoel 34, 1180
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180
tél. : (P) 02.375.11.96 (B) 02.373.57.01 –
stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472 719790 cepvdqa@skynet.be

Alain DIDIER – rue Engeland 455, 1180
tél. : 02.374.73.10 – alain.didier@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34 – gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180
tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97, 1180
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

Coordination :

Jacques NIFFLE

Comité de lecture :

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

e.mail : ucclecomites@ibeligique.com

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU :

www.acqu.be

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.

